

PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le huit janvier à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 02 janvier 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Martine DUPUIS, Maryse LALLIER, Roberte LEVET, Guylène VIOLTAT, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET, Véronique BALLERAT.

Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT. David GRIMOIN, André WINCKLER, Benjamin METIVIER.

Secrétaire de séance : Martine DUPUIS

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité

PREVISIONS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2024

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des prévisions de travaux d'investissement 2024 :

- L'Association pétanque Bruéroise demande une participation de la commune pour effectuer les travaux d'un montant de 7 000€ : Deux solutions :
 - 1° Prise en charge totale par la commune avec demande de subvention en 2025
 - 2° Subvention exceptionnelle de 3 500 €, imputable sur deux années.
- La commune envisage de mettre aux normes d'utilisation la salle informatique en bureau pour les institutrices.
- Travaux d'électricité : éclairage public, passage en led, prise en charge de 10 890€ par la Commune sur un budget de 72 600 € (50 820 € SDE+ 10 890 € CDC)
- École : Travaux de mise aux normes pour handicapés, nous sommes dans l'attente des plannings de l'Entreprise BOUBAT, soit aux vacances de printemps soit en juillet.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER ET A MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Le Maire rappelle que si le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, les membres du Conseil Municipal peuvent demander, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'autorisation d'engager et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2023), hors RAR.

Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement soit 20 000 € environ avant le vote du budget 2024 à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2023

FONDS DE FONGIBILITE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1414-2, L.1411-5 et L.2121-22, L5217-10-6 ;

Vu la délibération n°22-440 du 13 décembre 2022, relative à la mise en place anticipée de la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant que lors du conseil municipal du 12 décembre 2022, la commune de Bruère Allichamps a décidé de mettre en place la nomenclature comptable M57 de manière anticipée à compter du 1^{er} janvier 2023 et que par ce biais la commune a anticipé d'une année la généralisation de ce nouveau référentiel comptable prévue au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que la nomenclature M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, après en avoir délibéré, par 15 voix pour (à l'unanimité), les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des

crédits relatifs aux dépenses du personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

AUTORISATION D'EMPRUNT

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent le Maire à faire un emprunt en cas de besoin. Ils donnent leur accord pour signer tous les dossiers nécessaires à la réalisation, éventuellement.

TOUR DE FRANCE : 09 JUILLET 2024

Une réunion d'information en collaboration avec le Comité des Fêtes, les associations locales, la population de Bruère souhaitant dynamiser cette journée en apportant leurs idées aura lieu le 17 Janvier 2024 salle des Fêtes. Prévoir une déclaration à la SACEM.

COMMISSION DU PERSONNEL

Suite au retrait de Roger PORTMANN de la commission du personnel, Guy AUPETIT s'est proposé et a été désigné à l'unanimité comme remplaçant de Roger PORTMANN.

Cette commission sera scindée en deux :

Gestion du personnel : Martine DUPUIS, Maryse LALLIER, Guillaume TAILLANDIER, Véronique BALLERAT, Guy AUPETIT.

Les finances : Roger PORTMANN, Martine DUPUIS, Maryse LALLIER, Guillaume TAILLANDIER, Véronique BALLERAT.

DIVERS

- Cérémonie des vœux le jeudi 25 janvier à 19 heures, salle des fêtes. Remise de médailles à trois employés municipaux : Médaille Vermeil et Médaille d'or pour Corinne VINCENT LAJOIE, Médaille d'argent pour Éric BONAZZI et Lionel BOUCHEROLLES.
- Enquête publique : le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, le dossier est consultable en mairie.
- Maison PETIT, la première proposition a été retirée, 4 nouvelles visites sont en cours.
- Assainissement attendre la réponse de l'agence de l'eau Loire – Bretagne.
- Christine TAILLANDIER a évoqué le problème de stationnement de poids lourds sur le trottoir, route de Bourges à partir du n° 48, ainsi que le non-respect du code de la route aux croisements rue Jean Rameau et Rue du Champ Roué et Rue Laurent Bilbeau (station de lavage) et rue Jean Rameau.
- Véronique BALLERAT regrette que la Commune de Bruère ne figure pas dans la liste des communes ayant le label Village d'avenir, ce dispositif vise à accompagner les communes rurales de moins de 3.500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.
- Envisager une réunion des riverains de la Route de Noirlac concernant la circulation. Monsieur PORTMANN demande de faire un courrier au préfet pour l'autorisation de mettre un radar.
- Repas des Anciens du 1^{er} décembre 2023, 65 convives avec la présence de membres des associations locales, présence appréciée (bambins de la colonne, marché de Noël, Team Carpiste, comité des Fêtes, Club des Retraités Pétanque Bruéroise), repas concocté par Aurélie « bistrot du Centre », animation musicale faite par Pascalina PETIT ; d'autres aînés ont choisi la formule « bon d'achat » « ou bon repas », 9 bons repas 26 » bons épicerie ». Lors des vœux 8 cartes cadeau spécial enfant seront offertes d'une valeur de 50 € par enfant né entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en cours et dont les parents sont toujours domiciliés dans la commune. Cette carte est nominative et à utiliser dans le rayon puériculture du magasin Carrefour Market.
Le repas 2024 aura lieu le samedi 07 décembre.
- A.G de l'association Marché de Noël le 17 janvier 17 heures 30, salle des fêtes.
- Problème de téléphone à l'école, pas assez de portée

Prochaine réunion MARDI 19 MARS à 18 heures 30

Séance levée à 20 heures 35